

Délibération n°06

L'AN deux mille dix-huit, le 6 février, le conseil communautaire, convoqué le 31 janvier 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
31 janvier 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
14 février 2018

Objet :
**Parc Européen d'Entreprises de
Riom (PEER) – traité de
concession des PEER I II et III :
avenants de prorogation**

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jackie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à Mme José DUBREUIL
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, a donné pouvoir à M Pierre CERLES
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Jacques LAMY
- M Gilbert MENARD, a donné pouvoir à Mme Nicole LAURENT
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à M Christian OLLIER

Absents :

- Mme Nadine BOUTONNET
- M François CHEVILLE
- M Stéphane FRIAUD
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole LAURENT

**Rapport n°06 – Parc Européen d’Entreprises de Riom (PEER) – traité de concession des PEER I
II et III : avenants de prorogation**

Vu l’arrêté préfectoral n°17 02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d’agglomération,
Vu les traités de concession du 12 octobre 1983, du 26 avril 1990 et du 26 février 1998 confiant à la Chambre de Commerce et d’Industrie l’aménagement et la commercialisation de chacune des trois tranches du Parc Européen d’Entreprises de Riom, et leurs avenants fixant leur terme au 26 février 2018,

Considérant qu’il reste aujourd’hui à commercialiser 33 000 m² de foncier, dont 25 000 m² font l’objet d’un compromis (pour le projet Géothermix) et 6 650 m² seront vendus courant février 2018,
Considérant que préalablement à la rétrocession de la zone d’activités et au regard de l’excédent financier actuel sur le budget d’aménagement de la zone, il convient d’engager des travaux de réhabilitation des parties les plus anciennes et les plus endommagées de la voirie,
Considérant que dans ces conditions il convient de reconduire chacun des traités pour une durée de 4 mois, soit jusqu’au 26 juin 2018 afin de permettre l’exécution, la réception et le règlement des travaux dans le cadre de la concession,

Conformément à l’article 5 des cahiers des charges de concession,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **approuve la prorogation du terme des traités de concessions au 30 juin 2018,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer :**
 - **l’avenant n°8 au traité de concession du PEER I,**
 - **l’avenant n°7 au traité de concession du PEER II,**
 - **l’avenant n°7 au traité de concession du PEER III,**
 - **tout document relatif au renouvellement de ces contrats de concession avec la CCI de Riom, aux conditions énoncées ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 7 février 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

